



**Conseil du développement industriel**  
**Quarante-huitième session**  
Vienne, 23-25 novembre 2020

**Comité des programmes et des budgets**  
**Trente-sixième session**  
Vienne, 15 et 16 juin 2020  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire  
**Projet de plan d'investissement**  
**à moyen terme actualisé**

## **Projet de plan d'investissement à moyen terme 2020-2023**

### **Rapport du Directeur général**

Conformément au paragraphe l) de la décision IDB.43/Dec.6 adoptée par le Conseil du développement industriel à sa quarante-troisième session, le présent document contient une version actualisée du projet de plan d'investissement à moyen terme qui sera financé par le Fonds d'équipement. Ce projet actualise le plan d'investissement publié sous la cote [IDB.47/14-PBC.35/14](#).

1. Le projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé pour 2020-2023 prévoit des dépenses d'équipement d'un montant total de 1,8 million d'euros en 2020-2021 et de 5,5 millions d'euros en 2022-2023, afin que le progiciel de gestion intégré (PGI), les plateformes Web, les outils d'établissement de rapports et de collaboration ainsi que l'infrastructure numérique de l'ONUDI suivent l'évolution des progrès technologiques et des besoins opérationnels et répondent à la nécessité d'innover pour favoriser un développement industriel inclusif et durable.
2. Comme il est expliqué dans le document [IDB.47/14-PBC.35/14](#), le Directeur général a approuvé le prélèvement d'un montant de 238 000 euros sur le Fonds d'équipement pour la mise en œuvre de la solution SAP de recrutement électronique Success Factors au Siège de l'ONUDI. La mise en œuvre de ce projet n'a cessé de progresser et l'on prévoit que celui-ci sera utilisé de façon pleinement productive en 2020-2021.
3. Conformément aux priorités en matière d'investissement présentées dans le précédent rapport, la modernisation du PGI destinée à améliorer les fonctionnalités de planification budgétaire et le remplacement du système de téléphonie de bureau ont été entrepris à l'aide de ressources internes.
4. L'enquête de satisfaction des clients du PGI menée en 2018 pour l'exercice biennal 2018-2019, comme prévu dans le cadre intégré de résultats et de performance, a montré que le taux global de satisfaction des utilisateurs avait augmenté, passant de 68 % à 70 %. Cela s'explique par les efforts considérables faits pour améliorer en permanence l'architecture du PGI et des technologies de l'information et des



communications (TIC) et par l'adoption, dans la conduite des activités informatiques en général, de pratiques optimales centrées sur le client.

5. Conformément aux critères énoncés au paragraphe 36 du document [IDB.43/5](#), les tableaux ci-après répertorient les améliorations du PGI, de l'infrastructure numérique et d'autres systèmes informatiques prévues en 2020-2023 qui représentent des dépenses d'équipement dont le montant devrait dépasser le seuil de 200 000 euros. Y figurent également le calendrier estimatif et le coût de ces améliorations. Les propositions de dépenses d'investissement sont conformes aux lignes directrices internes approuvées qui ont été promulguées en 2018 pour le Fonds d'équipement, et elles ont été revues par la suite de manière à prendre en compte les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Elles prennent également en compte la stratégie de l'ONUDI relative aux TIC pour 2019-2021. La mise en œuvre des propositions sera subordonnée aux contributions faites au Fonds d'équipement et à la capacité qu'aura l'ONUDI de financer les dépenses renouvelables supplémentaires qui résulteront de ces investissements.

6. Les États Membres sont encouragés à verser des contributions volontaires au Fonds d'équipement afin d'alléger la charge que représentent les dépenses d'équipement pour les ressources du budget ordinaire.

Tableau 1 : Principaux investissements proposés pour 2020-2021

Priorité	Description de l'investissement	Calendrier estimatif	Montant estimatif en euros
<u>Applications de gestion et intégration</u>			
1	<i>Promotion de nouvelles façons de travailler</i> : Développement du PGI existant pour qu'il prenne en charge les nouvelles façons de travailler de l'ONUDI, par exemple en développant le projet pilote d'optimisation des ressources dans le domaine de la coopération technique et en permettant l'exécution des principales procédures de travail sur les appareils mobiles. Une collaboration efficace, la mobilité et un plus grand confort pour l'utilisateur contribueront à améliorer le travail de l'ONUDI.	2020-2021	200 000
2	<i>Systèmes d'analyse avancée, d'aide à la prise de décisions et d'aide au suivi</i> : Cette initiative vise à mettre en place des systèmes modernes destinés à faciliter la prise de décisions et le suivi pour la Direction de l'ONUDI et les États Membres en leur permettant de visualiser les informations essentielles dans une interface attrayante, réactive et conviviale, par exemple la gestion des risques institutionnels (DGB/(P).126) et le cadre intégré de résultats et de performance (GC.18/CRP.4).	2020-2021	300 000
3	<i>Acquisition de compétences et amélioration de la gestion</i> : Poursuite de la transition vers un système d'informatique en nuage pour la gestion du capital humain (exécution des formalités d'entrée en fonctions, gestion de la performance, gestion de l'apprentissage et suivi des heures de travail et du temps de présence) afin d'avoir accès aux meilleures compétences internationales et de fournir en temps voulu des informations sur l'acquisition et le développement des compétences, notamment sur la représentation géographique et l'équilibre femmes-hommes. Cette amélioration permettrait de réduire les tâches administratives et serait conforme aux recommandations 7 et 8 du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2017/1) et aux recommandations du Commissaire aux comptes (IDB.45/3, sous-section D.1).	2020-2021	300 000
4	<i>Intégration de l'outil de gestion des connaissances et de collaboration et du PGI</i> : Une intégration plus poussée des systèmes dans l'outil de gestion des connaissances et de collaboration et dans le PGI est nécessaire en ce qui concerne, par exemple, la gestion et la numérisation des dossiers, et la communication d'informations aux donateurs. Elle permettra d'améliorer les processus d'exécution des tâches, l'accessibilité et la collaboration, et d'éliminer les procédures manuelles de mise à jour et de maintenance.	2020-2021	300 000
<b>Total partiel pour 2020-2021</b>			<b>1 100 000</b>
<u>Infrastructure numérique, opérations et sécurité informatique</u>			
1	<i>Matériel informatique du réseau central du Siège</i> : L'essentiel du matériel du réseau central utilisé au Siège a été installé entre 2004 et 2011. Cela signifie qu'il est actuellement utilisé au-delà de sa durée d'utilité prévue et qu'il faudra le remplacer intégralement en 2020.	2020	400 000
2	<i>Installations informatiques de reprise après sinistre et du centre de données hors site</i> : Ces installations nécessitent une mise à niveau afin de permettre la continuité des opérations pour le cas où le centre de données du Siège serait hors service. Cela permettrait en outre de protéger et de garantir la sécurité des systèmes et des données critiques de l'ONUDI.	2020	300 000
<b>Total partiel pour 2020-2021</b>			<b>700 000</b>
<b>Total pour 2020-2021</b>			<b>1 800 000</b>

**Tableau 2 : Principaux investissements proposés pour 2022-2023**

Priorité	Description de l'investissement	Calendrier estimatif	Montant estimatif en euros
<u>Applications de gestion et intégration</u>			
1	<i>Examen complet du PGI</i> : La comparaison avec d'autres organismes des Nations Unies montre que, de manière générale, les PGI sont mis à niveau sept ou huit ans après leur mise en œuvre initiale, de sorte qu'ils restent à jour et soient capables de s'adapter à l'évolution des besoins opérationnels. À l'ONUDI, leur mise en œuvre avait commencé à la fin de l'année 2010. Le coût de ces importantes mises à niveau s'élève généralement à 30 % à 40 % du coût de la mise en œuvre initiale. Le budget total de l'ONUDI pour la mise en œuvre du PGI était de 13 millions d'euros. SAP mettra fin, d'ici à 2027, à la maintenance de la majeure partie du PGI actuel, ce qui obligera les clients à migrer vers des solutions différentes ou à accepter un coût de maintenance de plus en plus élevé pour la solution existante.	2022-2023	4 800 000
2	<i>Opérations du PGI fondées sur l'informatique en nuage pour la réalisation d'économies d'échelle</i> : L'exploitation du PGI de l'ONUDI via des dispositifs/serveurs en ligne et des solutions d'informatique en nuage contribuera à réduire le coût total du système, à accélérer le déploiement des solutions, à rationaliser les mises à niveau et les améliorations et à accroître l'efficacité, la disponibilité et l'accessibilité du système. Le PGI sera en outre adapté pour pouvoir contribuer aux services partagés au sein du système des Nations Unies et en tirer profit. Le passage à une solution d'informatique en nuage devrait se traduire par des économies à long terme sur les coûts opérationnels.	2022-2023	300 000
<u>Infrastructure numérique, opérations et sécurité informatique</u>			
1	<i>Microsoft Office 365 pour le Siège et les bureaux hors Siège</i> : Conformément aux meilleures pratiques suivies au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI a l'intention d'adopter des logiciels de productivité client modernes et reposant sur l'informatique en nuage (Microsoft Office 365, Skype for Business, etc.). Cette solution permettrait d'améliorer considérablement le confort des utilisateurs, en particulier dans les bureaux hors Siège.	2022-2023	400 000
<b>Total pour 2022-2023</b>			<b>5 500 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour 2020-2023</b>			<b>7 300 000</b>

## Mesure à prendre par le Comité

7. Le Comité est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.